

LA CHAMBRE DE COMMERCE

RELATIONS INTERPROVINCIALES

Rapport du Comité de Législation

Ce comité s'est réuni le lundi, 23 octobre 1911, sous la présidence de l'hon. Alph. Desjardins, président.

Étaient aussi-présents: MM. Fred.-C. Larivière, J.-A. Beaudry, Adélard Fortier (MM. Préfontaine et Granger s'étant excusés).

Le comité est d'avis de recommander à la Chambre l'adoption de la résolution suivante:

ATTENDU QUE, les relations commerciales entre les différentes provinces de la Puissance du Canada prennent de jour en jour une augmentation constante et une importance de plus en plus considérable;

ATTENDU QUE, pour faciliter et protéger ces relations, il convient d'établir des lois, règles et règlements généraux applicables à toutes les provinces;

Cette Chambre croit devoir suggérer aux autorités compétentes que des mesures soient prises, ainsi que cette Chambre en a déjà émis le vœu avec l'adhésion unanime des délégués des autres Chambres-Sœurs de cette province, dans plusieurs réunions annuelles de la Fédération des Chambres de Commerce de cette province:

1° Pour rendre exécutoires dans toute la Puissance du Canada les jugements rendus dans quelqu'une de ses provinces et que les cautionnements pour frais sur poursuites d'une province à l'autre, soient abolis;

2° Pour que des copies dûment certifiées des actes notariés dans la Province de Québec aient un caractère d'authenticité dans toutes les provinces de la Puissance du Canada, sans qu'il soit autrement besoin de les prouver;

3° Pour que les termes de la loi de la responsabilité des patrons dans les accidents du travail soient autant que possibles identiques dans les diverses provinces, afin d'éviter les inconvénients signalés dans le rapport du 11 octobre dernier, adopté par cette Chambre, sur les taxes de corporations de commerce;

4° Pour que la taxe sur la succession d'une personne soit perçue par la province où était domiciliée cette personne au moment de son décès, quelle que soit la situation de ses biens;

5° Pour que le protonotaire de chaque district judiciaire donne avis au secrétaire provincial des déclarations que toute personne mariée et engagée dans le commerce est obligée de lui faire, quant à son régime de conventions matrimoniales;

6° Pour qu'un échange des renseignements obtenus dans ces déclarations soit fait entre les bureaux des secrétaires provinciaux de chaque province;

7° Pour que tous les brevets émis au nom de Sa Majesté le Roi, par une cour de justice dans une province quelconque puissent être signifiés et exécutés dans toute autre province sur le visa du juge de l'endroit où la signification ou l'exécution doit avoir lieu;

8° Pour qu'en général, les relations commerciales entre les provinces soient facilitées en toute chose qui n'affecterait pas leur autonomie particulière.

Adopté.

ALPH. DESJARDINS,

Président.

Nous apprenons que M. E.-A. White, de Halifax, qui représente depuis plusieurs années en Nouvelle-Ecosse la Snap Co., de St-Stephen, N.B., résignera bientôt ses fonctions et se rendra à Montréal en qualité de gérant des ventes de la Snap Company, Limited, manufacturiers du fameux nettoyeur des Mains "Snap". Les nombreux amis de M. White, dans les Provinces Maritimes, lui souhaitent toute sorte de succès. Snap est un bon article, dont la vente, sous l'impulsion de M. White, devra prendre un développement plus grand que jamais.

LE COMMERCE DU THE.

Accroissement de la consommation.

Le thé des Indes — La production de Ceylan amoindrie par l'augmentation de la récolte du caoutchouc.

A l'heure actuelle, les planteurs de thé trouvent à vendre leur récolte deux fois pour une, et ils établissent les taux des nouveaux marchés à leur gré. Le consommateur de la Grande-Bretagne en thé, est plus grande que la production et on a payé cette année pour les thés communs des prix inconnus depuis 20 ans.

Le prix des thés de toutes sortes a augmenté considérablement. La production n'a fait que grossir, mais la proportion de la consommation a crû encore davantage et est à l'heure présente nettement supérieure à la production.

Les Indes.

La récolte des Indes durant l'année 1910-1911 bat tous les records. Les chiffres arrêtés au 31 mai 1911 accusent un montant de 258,384,800 livres exportées, y compris les Indes du Sud, soit une augmentation de 4,000,000 de livres sur les 12 mois précédents. Il est probable que pour les 12 mois finissant au 30 septembre 1911 nous aurons une recrudescence encore plus considérable qui peut s'évaluer par un gain de 15,000,000 de livres sur les exportations de 1909-1910.

Le tableau ci-dessous met en relief l'exportation de thé des Indes pendant les quatre dernières années.

	1910-1911	1909-1910	1908-1909
	Livres	Livres	Livres
Royaume-Uni	174,100,700	180,083,200	168,093,400
Australie	5,595,900	8,604,800	8,936,800
Amérique	5,606,900	5,609,900	5,500,500
Russie et Chinn	40,347,500	30,490,500	25,443,100
Autres pays	10,478,800	10,849,500	12,877,800
Totaux pour les Indes du Nord	240,126,800	235,637,900	220,851,600
Totaux pour les Indes du Sud	18,255,000	16,616,000	15,243,100
Totaux généraux	258,384,800	252,253,900	236,094,700

Ceylan.

En fin d'année 1910 l'exportation du thé de Ceylan était tombée de 10,000,000 de livres. Mais pendant les premiers mois de 1911 ce retard fut considérablement rattrapé, pas à un degré suffisant, cependant, pour atteindre le record de 1909 qui montait à 192,000,000 de livres.

On attribue ce déficit à deux causes différentes: la sécheresse et le développement de la culture du caoutchouc.

Environ 61 pour cent de la récolte de Ceylan sont absorbés par le Royaume-Uni, le reste se répartit entre la Russie, l'Australie et l'Amérique.

On pense généralement à Ceylan qu'il y a lieu de tenter un bon effort pour l'exportation aux Etats-Unis de thés verts naturels en remplacement des thés colorés importés directement de Chine ou du Japon.

Durant ces dernières années l'attention de cette contrée s'est concentrée sur les thés verts (une nouvelle usine d'une organisation parfaite est maintenant construite à Colombo), sur la considération que 1,500,000 livres de plus de cette sorte furent expédiées de Ceylan en Amérique en 1909-10. Il y a beaucoup de chance pour que cette année une plus grosse quantité de thé récolté dans l'île.

Le fait saillant de l'année, concernant l'augmentation de